



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Listes electorales

Question écrite n° 37440

Texte de la question

M Claude Lorenzini appelle l'attention de M le ministre de l'interieur sur les conditions dans lesquelles il est procede, dans certaines communes, a la radiation de certains electeurs des listes electorales. La situation actuelle de l'emploi et la mobilite qu'elle impose ne permettent pas pour autant a certains electeurs - en qualite ou en delais - d'obtenir leur inscription dans une autre commune. Des lors, et pour donner un sens au principe de l'inscription obligatoire, ne pourrait-on envisager le maintien systematique sur les listes d'une commune des electeurs qui ne remplissent pas les conditions pour pouvoir pretendre a leur inscription dans une autre.

Données clés

Auteur : [M. Lorenzini Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37440

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 février 1988, page 863